



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **29 MARS**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	24/03/2021
Présents :	20	Date d'affichage :	24/03/2021
Votants :	23	Date de publication :	31/03/2021

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, **DECHANOZ** Sylvie; **DEVELAY** Fabienne, **GARNIER** Sophie, **GEORGES** Corinne, **HABLIZIG** Karine, **LEROUX** Aurélie ; **SAETERO** Sodedad, **TIRANNO** Gina ;
Messieurs **BEKHIT** Thierry, **DESCAMPS** Gil ; **DI CIOCCIO** Piétro ; **GRAUSI** Jérôme; **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves ; **MOLLARD** Yoann, **NESMOZ** David, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TORRES** Jérôme

Etaient absents excusés : **DUHAMEL** Gaël (pouvoir à D. Nesmoz), **FRANCO** Maëlle (Pouvoir à K. Hablizig), **BELMONTE** Sophie (départ à 21 h 10, Pouvoir à S. Dechanoz),

Secrétaire de séance : **MARTELIN** Yves

DELIBERATION n° 2021-035	FINANCES Acquisition d'ordinateurs pour les écoles dans le cadre du plan de relance – Continuité pédagogique
---------------------------------	---

Rapporteurs : Jérôme GRAUSI

Dans le cadre du « plan de relance – Continuité pédagogique », l'état a lancé un appel à projets visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base dans les conditions présentées.

I - Appel a projets

Cet appel à projets permet de candidater à l'obtention d'une subvention afin de couvrir deux volets simultanément :

- le socle numérique de base
- les services et ressources numériques

pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3).

Objectifs

- Mise en place d'un socle numérique dans les écoles élémentaires
- Généralisation du numérique éducatif et l'assurance de la continuité pédagogique et administrative
- Réduire les inégalités scolaires
- Lutter contre la fracture numérique
- Assurer un égal accès au service public de l'éducation
- Favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie
- Renforcer la dimension inclusive de l'école
- Favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et des compétences numériques
- Rendre possible l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors des temps scolaires
- Favoriser la relation entre les familles et l'école
- Favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires
- Développer un ENT ou une plateforme collaborative (liaison école-collège)
- Atteindre pour chaque école du territoire un socle numérique de base combinant équipements, infrastructures, ressources et services numériques
- Disposer au sein des écoles d'équipements mobiles redéployables ponctuellement auprès des familles non équipées.

Socle numérique de base

ÉQUIPEMENT POUR LA CLASSE

- Système de vidéoprojection (vidéoprojecteur, TBI, VPI, ETI (tablette géante))
- Caméra de table (= visualiseur), système pour la visio, APN
- Poste de travail (pref portable) connecté à internet et relié à la vidéo projection

ÉQUIPEMENTS MOBILES MUTUALISABLES POUR CHAQUE ECOLE

- Packs de tablettes tactiles ou d'ordinateurs portables (valise de rangement et de chargement, wifi, partage de données ex. NAS...)
- *Base : 1 classe mobile de 10, 12 ou 15 portables ou tablettes pour 4 classes ou 3-4 tablettes ou portables par classe*

EQUIPEMENT DE L'ECOLE

- Depuis le bureau de direction, avoir accès aux ressources et services pédagogiques, gérer la relation avec les parents (ENT, messagerie) et l'utilisation d'applications en ligne du MEN

DÉPENSES DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES (nouveau)

- Réseaux informatiques filaires et wifi + extension de garantie du matériel (jusqu'à 4 ans) et limitées à 2 points d'accès par classe
- Dans le cadre de cet appel à projet, les écoles qui acquièrent un socle numérique de base **doivent impérativement s'inscrire dans le volet services et ressources numériques**
- Accès à des services numériques éducatifs à partir des équipements demandés
- Achat ou extension d'un Espace Numérique de Travail (ENT)
- Recours à une suite de solution de vie scolaire
- Ce volet peut être complété par l'acquisition de ressources numériques pédagogiques

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Toutes les communes, RPI, EPCI (ayant la compétence scolaire ou multimédia/informatique)
Priorité aux écoles non équipées

- **Les deux volets sont obligatoires.**

- La subvention de l'État ne pourra être sollicitée pour le renouvellement de matériels existants en état de fonctionnement, ni pour des équipements allant au-delà du niveau « socle numérique de base »

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Volet équipement et réseaux

- 70% de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €
 - 50% de la dépense engagée entre 200 000 et 1 000 000 €
- Financement subventionnable **plafonné à 3 500 € par classe.**
Dépense minimum par école : 3 500 €

Volet services et ressources numériques

- 50% sur un montant maximum de 20 € sur 2 ans par élève, soit une subvention de 10 € par élève
Tous les élèves des classes élémentaires peuvent être concernés.

Ainsi, la subvention de l'état couvrira :

70% de la dépense engagée (jusqu'à 200 000€, 50% au-delà mais jusqu'à 1 000 000€) pour l'équipement matériel (avec une dépense minimale de 3500€ pour chaque école et un financement subventionnable plafonné à 3500€ par classe)

50% pour les ressources numériques (ENT, ...) sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20€ par élève pour 2 ans

10 €/élève de subvention préciser peut-être pour 2 ans soit 5€/an/élève.

Pas de montant minimum mais tous les élèves d'élémentaire sont éligibles **pas seulement ceux des classes équipés** du SNB (MZ).

Préciser 3500€/classe donc 2450€ de subventions pour un taux à 70% ou 1750€ pour taux à 50%

Solde lors de la remise du bilan financier = sur services faits

Versement des subventions

- 2 versements : 30% à la signature de la convention
- Solde lors de la remise du bilan financier
- Possibilité d'avoir un acompte sous conditions

DÉPÔT DES DOSSIERS AVANT LE 31 MARS 2021

- Dépôt effectué par la collectivité
- Depuis la plateforme en ligne demarches-simplifiees.fr :
- <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-aap-snee>

La constitution du dossier de candidature sera faite en concertation avec les équipes éducatives et donnera lieu à un dépôt dans l'outil en ligne demarches-simplifiees.fr avant le 31 mars 2021 (point de vigilance : aucune dépense ne sera éligible si elle est faite avant la signature de la convention consécutive à la retenue du projet).

II – Démarches Méthodologiques

Quelle démarche adoptée pour répondre à cet appel à projet ?

« Les projets sont construits conjointement par les **collectivités locales** concernées ou leur groupement et par **les équipes pédagogiques** sur la base d'un **diagnostic partagé** et d'**objectifs validés par tous** »
(BO n°2 du 14-1-2021)

Ainsi pour l'école Victor Hugo de SAINT ROMAIN DE JALIONAS,

Volet équipement – socle numérique de base :

le nombre total de classe de l'école, hors classes de maternelle et de **10** pour un nombre total d'élèves (hors élèves de maternelle) de **241**.

10 classes sont éligibles nécessitant un équipement complet ou partiel.

Montant global prévisionnel TTC : 34 570.09 €

Montant de la subvention demandée : 24 199.06 €

Volet service et ressources numériques :

Montant global prévisionnel TTC : 260.40 €

Montant de la subvention demandée : 130.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

par **23 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstentions**

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention consécutive à la retenue du projet
- ↳ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021
- ↳ **DIT** que la dépense ne sera réalisée qu'après accord de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI



Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 038-213804511-20210329-2021_035-DE

